

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY  
DU CONCOURS DE RECRUTEMENT  
D'UN CHEF DE PROJET VILLE D'ART ET D'HISTOIRE  
(ANCIENNEMENT ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU  
PATRIMOINE) DE LA MAIRIE DE LA REOLE - SESSION 2024**

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu la circulaire relative au réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire en date du 8 avril 2008 ;
- Vu la convention signée le 20 novembre 2014 entre l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) et la Mairie de La Réole ;
- Vu la convention établie entre la commune de La Réole et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- Vu l'arrêté n° AR-0354-2023 du 12 octobre 2023 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture du concours de recrutement d'animateur de l'architecture et du patrimoine ville d'art et d'histoire de la mairie de La Réole, session 2024 ;
- Vu l'arrêté modificatif n° AR-0368-2023 du 25 octobre 2023 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture du concours de recrutement d'un chef de projet ville d'art et d'histoire (anciennement animateur de l'architecture et du patrimoine) de la mairie de La Réole, session 2024 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Sont nommées comme membres du jury du concours de recrutement d'un chef de projet ville d'art et d'histoire (anciennement animateur de l'architecture et du patrimoine), les personnes suivantes :

- M. Bruno MARTY, Maire de La Réole,
- M. Raymond VALLIER, Conseiller municipal délégué au tourisme, au patrimoine et à l'animation du label « Ville d'Art et d'Histoire », Mairie de la Réole,
- Mme Christine CABOS, Conseillère municipale déléguée aux ressources humaines, Mairie de La Réole,
- M. Thibaud DESBARDIEUX, Directeur général des services, Mairie de la Réole,

- Mme Aurore DALLA SANTA, Directrice d'Entre deux Mers Tourisme à Monségur,
- Mme Sylvie FARAVEL, Maître de conférences en archéologie médiévale à l'Université Bordeaux Montaigne,
- M. Christian GENSBEITEL, Maître de conférences en histoire de l'art médiéval à l'Université Bordeaux Montaigne,
- Mme Marie-Claude AUBERT, Chargée des VPAH et des espaces protégés à la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine.

ARTICLE 2 - La présidence du jury est confiée à Monsieur Bruno MARTY, Monsieur Raymond VALLIER est désigné comme remplaçant éventuel du Président du jury en cas d'empêchement de celui-ci.

ARTICLE 3 - En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,  
Le

P/ Le Président,

**Christophe DUPRAT**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
*Maire de Saint-Aubin-de-Médoc*

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

Accusé de réception en préfecture 033-283300036-20240208-AR-0053-2024-AR Date de réception préfecture : 09/02/2024
--